



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09  
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 30 novembre 2012*

Communiqué de presse

**Le Conseil d'Etat accepte la demande de fermeture du site de Châtel-St-Denis pour permettre la mise en place de la solution consensuelle issue des négociations entre les représentants de la Veveyse et de l'HFR**

*La Directrice de la santé et des affaires sociales Anne-Claude Demierre a présenté ce vendredi dans les détails la solution retenue pour le site de Châtel-St-Denis. Accompagnée notamment du préfet de la Veveyse, du syndic de Châtel-St-Denis et de représentants de l'HFR qui ont planché sur cette solution, la directrice de la santé a relevé l'esprit constructif des discussions tenues sous son égide et révélé les détails d'un compromis qui répond aux besoins de la population du district. A noter qu'avec la solution retenue, le site de Châtel-St-Denis reste une « porte d'entrée » vers l'HFR.*

La demande de fermeture du site de Châtel-St-Denis adressée au Conseil d'Etat par le Conseil d'administration du HFR en juin dernier avait suscité de fortes réactions. En août, après une rencontre entre deux délégations, respectivement du Conseil d'Etat et du district de la Veveyse, un groupe de travail présidé par la DSAS a été mis sur pied. Celui-ci regroupait les différents partenaires concernés du district et de l'HFR. Il avait pour objectif de plancher sur une proposition soumise par la Veveyse et de trouver une solution qui emporterait l'adhésion de toutes les parties. A l'issue de plusieurs séances, les discussions ont abouti à un compromis accepté par la suite aussi bien par la Commission de planification sanitaire, que par le Conseil d'Etat.

En conséquence, ce dernier s'est prononcé lors de sa séance du 27 novembre pour une fermeture à terme du site de Châtel-St-Denis, sur préavis positif de la Commission de planification sanitaire. Il faut toutefois relever que le site de Châtel-St-Denis représente toujours une « porte d'entrée » vers l'HFR, élément essentiel relevé aussi bien par la Commission de planification sanitaire que par le Conseil d'Etat. Les prestations non stationnaires de l'HFR pourraient même se développer dans certains domaines, selon les besoins de la population du district.

**Les points essentiels de la solution retenue**

- > Le maintien des soins palliatifs jusqu'à ce qu'une solution définitive optimale ait été choisie par l'HFR (probablement 12 à 18 mois) ; les représentants de la Veveyse se réservent le droit de présenter une offre à l'HFR dans le cadre du choix de la solution définitive concernant les soins

palliatifs. L'HFR s'engage quant à lui à examiner tout projet de « maison » de soins palliatifs qui pourrait lui être soumis par la Veveyse. L'HFR rappelle toutefois sa volonté de situer les soins palliatifs à proximité des soins aigus, dans le cas contraire, les avantages fournis par le bâtiment devront compenser les désavantages de l'éloignement d'un centre de soins aigus.

- > Le déplacement sur le site de Riaz de la gériatrie dès le 1<sup>er</sup> février 2013.
- > Le déménagement sur le site de Châtel-St-Denis du Service d'aide et de soins à domicile de la Veveyse.
- > La mise à disposition par la Veveyse de cabinets médicaux et l'engagement d'une réflexion sur les cabinets de groupe. Cette solution veut ainsi prévenir la pénurie de médecins de premier recours.
- > Le site de Châtel-St-Denis reste une porte d'entrée à l'HFR sous forme de consultations ambulatoires pré- et postopératoires de l'HFR qui seront données sur place (chirurgie, orthopédie, physiothérapie, ergothérapie,...). L'HFR est ouvert à l'examen de nouvelles prestations ambulatoires en fonction de l'analyse des besoins de la population ; des consultations dans le domaine psychiatrique pourraient également être fournies, en collaboration avec le RFSM.
- > La radiologie reste à disposition des médecins sur le site de Châtel-St-Denis, selon des modalités d'application encore à définir.
- > Les bâtiments sont repris par la Veveyse pour le montant symbolique d'un franc. Pour les soins palliatifs, les frais d'entretien et charges sont pris en charge par l'HFR.

Un chef de projet sera proposé par la délégation de la Veveyse pour l'examen et la mise en œuvre de ces propositions.

Le Conseil d'Etat salue cette solution qui s'est dessinée dans un esprit constructif et de concertation et qui permettra de répondre aux besoins de la population du district de la Veveyse.

#### **Contacts**

—

DSAS, Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, T +41 26 305 29 04 (14h00-16h00)

#### **Communication**

—

DSAS, Claudia Lauper, conseillère scientifique, T + 41 26 305 29 02, M + 41 79 347 51 38